

GREFFE

VILLE DE
BEAUCEVILLE



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-520 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-509 SUR LA TARIFICATION DES BIENS

AVIS PUBLIC

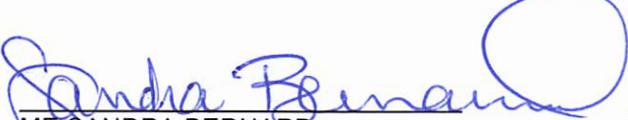
L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 6 mai 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-520 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-509 SUR LA TARIFICATION DES BIENS

- QUE Ce règlement a pour but d'harmoniser les la réglementation dans la MRC Beauce-Centre concernant la possession, l'utilisation et le fonctionnement des systèmes d'alarme ;
- QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :
- Avis de motion : 2 avril 2024
 - Dépôt du projet de règlement : 15 avril 2024
 - Adoption du règlement : 6 mai 2024
- QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;
- QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

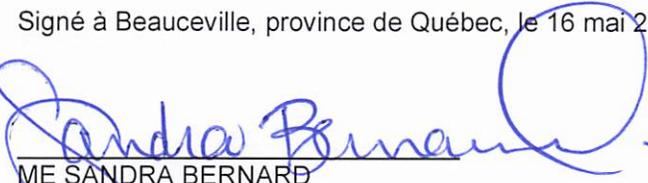
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 16 mai 2024.


ME SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 16 mai 2024.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 16 mai 2024.


ME SANDRA BERNARD
Greffière